



Renvoyer les 2 feuillets dûment remplis et signés

CONTRAT de LOCATION

D'UN HÉBERGEMENT LOCATIF

CAMPING « VAL VERT »
108, avenue Frédéric Garnier
17640 VAUX-SUR-MER
& 33 (0) 546 382 551
<http://www.val-vert.com>
camping-val-vert@wanadoo.fr
SIRET 445 309 420 00013 - APE 5530Z

Nom, Prénom (en capitales) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tél. domicile : Tél. portable :

Nombre de personnes - adultes : - enfants : âge :

Nombre d'animaux : Race : (voir conditions générales de location - art. 10)

Véhicule - immatriculation : marque :

1 Arrivée le :/...../..... à partir de 15 heures.

Départ le :/...../..... avant 10 heures.

A TYPE D'HÉBERGEMENT CHOISI :

Mobile home « 18 m² » (4 personnes) 1
forfait 4 personnes (week-end : 2 personnes)

Mobile home « confort » (4 / 5 personnes) 2
forfait 4 personnes

Mobile home « confort » (5 / 7 personnes) 3
forfait 5 personnes

Chalet « confort » (5 personnes) 4
forfait 5 personnes

Chalet « grand confort » (4 / 6 personnes) 5
forfait 4 personnes

Autre :

1 2 3 4 5
Ces chiffres sont en rapport avec « la brochure tarifs »

3 Règlement de l'hébergement locatif :

Je vous adresse 30% d'arrhes soit : (total du séjour x 30%) x 30% =

+ les frais de réservation..... (voir tarifs) =

+ les personnes supplémentaires *nbre pers.* x *nbre de nuits ou nbre de semaine* x *prix nuit ou prix semaine* =

+ véhicule supplémentaire : *nombre* x *(voir tarifs)* =

+ options : *(animaux, ménage, location vélos, micro-onde, etc...)* =

..... =

(veuillez libeller votre chèque à l'ordre du « Camping Val Vert») TOTAL A RÉGLER =

4 SOLDE DU SÉJOUR : payable dès votre arrivée avant installation + cautions + taxe de séjour incluse dans le tarif de l'hébergement.

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions générales au verso et m'engage à les respecter.

à, le

Votre signature précédée de «lu et approuvé» :

Cachet et signature du camping :

Observations :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

Votre réservation vous sera confirmée par retour du contrat et ne sera absolument définitive qu'après encaissement de votre chèque (représentant le montant des arrhes et les frais de réservation).

1. Seul le contrat signé et rempli avec précision est considéré comme valable car il fournit tous les éléments permettant d'envisager la location.
2. La décision définitive de l'acceptation de la location dépend uniquement du camping qui n'a pas à en fournir la raison.
3. Cette confirmation est notamment subordonnée aux conditions suivantes :

A - RÉGLEMENT DES ARRHES:

- Paiement de 30 % d'arrhes + frais de réservation forfaitaires non déductibles de la facture ni remboursables en cas d'annulation et à ajouter aux arrhes.

B - LE SOLDE DU SÉJOUR ET CAUTIONS

- Le solde du séjour, et les cautions sont payables dès votre arrivée avant installation.
- Une caution «ménage» de 50 € est demandée à l'arrivée. Elle sera encaissée dans le cas où la location ne serait pas restituée en parfait état de propreté en fin de séjour, le nettoyage étant à la charge du locataire.
- Une caution «détérioration» de 300 € est exigée à l'arrivée. Elle sera restituée au départ après déduction des détériorations et / ou objets manquants constatés dans l'inventaire.

C - TAXES

- Voir tarifs.

4. Si le nombre de personnes est différent à l'arrivée, ou durant le séjour initialement prévu, la correction de tarif sera faite immédiatement. Le client signalera à la Direction du camping toute modification intervenant sur le nombre de personnes.
5. **Si pour une raison quelconque la durée du séjour est écourtée, le montant du séjour demeure acquis ou reste dû au CAMPING VAL VERT.**
6. Toute arrivée avant la date et l'heure prévue expose le client à ne pouvoir occuper la location retenue sauf accord préalable avec la Direction du camping.
7. La location redevient disponible en l'absence de message écrit le lendemain de la date prévue après 16 h.
8. Les sommes versées restent acquises au camping. Les hébergements sont loués nominativement et ne pourront en aucun cas être sous-loués sans l'accord expresse de la Direction du Camping.
9. **Le locataire s'engage :**
 - a. **A respecter le règlement intérieur du « camping VAL VERT ».**
 - b. **A restituer la location en parfait état de propreté, le nettoyage étant à sa charge, à l'intérieur et aux abords immédiats (dans le cas contraire, la caution «ménage» sera appliquée.)**
10. Animaux : seuls les chiens et chats tenus en laisse sont tolérés sur le camping après acceptation de la Direction, sous réserve de la présentation de leur carnet de vaccination à jour. Sont interdits sur le terrain de camping les chiens suivants : chiens d'attaque de la catégorie 1, chiens de garde de défense catégorie 2 d'après la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 Arrêté du 27 avril 1999 Article 211.1 et 211.5 du code rural.
Race des chiens Interdites: Pit-Bull, Boerbull, Rottweiler, Mastiff, Tosa-Inu, Staffordshire, Bull-Terrier, American Staffordshire Terrier.
Les animaux sont acceptés dans les hébergements locatifs sous réserve d'accord téléphonique du camping,
(se reporter au tarifs « emplacement camping » rubrique animaux).
11. Les barbecues à feu ouvert sont Interdits ; seuls les barbecues à gaz ou électriques sont autorisés.
12. Modes de paiement: mandat, carte bleue, espèces, chèques vacances, chèques bancaires et travellers chèques, (libellés à l'ordre du CAMPING VAL VERT).
13. Annulation: toute annulation doit nous parvenir par écrit ou par télégramme. Annulation faite plus d'un mois avant la date prévue : remboursement intégral des arrhes (sauf frais de réservation). Annulation faite moins d'un mois avant la date prévue aucun remboursement ne sera exigible par le client.
14. En cas de litige, seul le tribunal de commerce sera compétent.